

2^{ème} colloque international pluridisciplinaire

EcoCitoyenneté

Marseille 9-10 novembre 2006-11-01

Pour une théorie de l'agir environnemental

Marc Mormont

Université de Liège

Argument

La double exigence inscrite dans la présentation de ce colloque – exigence d'une citoyenneté d'un côté, exigence de changement d'habitude pour des raisons environnementales de l'autre – cette double exigence pose la question de la manière dont nous constituons le lien entre action publique et action privée dans un cadre environnemental. Il nous faut bien écarter alors aussi bien la solution de l'imposition autoritaire de nouvelles règles, tout comme nous devons bien constater l'irréalisme d'un changement spontané des pratiques par la seule diffusion des valeurs environnementales. Relever ce défi passe, c'est la thèse ici défendue, par un renouvellement de la théorie de l'action et cela débouche, j'en ferai l'hypothèse, sur l'invention nécessaire de nouveaux dispositifs de discussion et, secondairement, de conception.

Introduction

Pour introduire cette intervention je rappellerai trois paradoxes. Le premier c'est le « value-action gap » : le décalage entre pensée et action environnementale qui fait l'objet d'une littérature abondante (Barr, 2004, Gilg & Barr, 2006). Ce décalage a même pu être caractérisé comme un décalage entre les valeurs affirmées et les comportements. C'est un premier paradoxe.

Le second paradoxe c'est celui des nouvelles habitudes : il peut s'exprimer comme suit. Si les habitudes sont de l'ordre de la routine, il s'agit de sortir de la routine et pour cela il faut s'inscrire dans un autre mode que celui de la routine, mais en même temps il faut que le nouveau redevienne routine, habitude. Comment penser l'habitude et le changement d'habitude ?

Enfin le troisième paradoxe c'est celui d'une citoyenneté environnementale. Comment inscrire la nature et la technologie dans un ordre de citoyenneté qui ne se réfère qu'aux humains, et qui plus est, qu'à des humains abstraits, partageant des valeurs communes, alors même que l'environnement est fait d'une diversité de modes d'existence tant des êtres « naturels » que des êtres humains qui leur co-existent.

Face aux paradoxes, il n'y a d'autre méthode que celle du déplacement, du changement de point de vue qui permet d'englober la tension ou la contradiction. Or ce que je voudrais discuter devant vous c'est que ces trois paradoxes ne peuvent être traités que si on met en discussion la théorie de l'action.

En matière de politique environnementale, en particulier en matière de pratiques quotidiennes liées aux enjeux environnementaux, ce dont nous avons besoin c'est d'une théorie de l'action., ou pour le dire plus simplement, d'une conception de la manière dont l'action s'oriente, se définit, se construit.

Serait-il exagéré de dire que les politiques environnementales, spécialement quand elles s'adressent aux citoyens, aux consommateurs, bref aux individus, sont un peu schizophrènes. Elles oscillent constamment entre une conception utilitariste (dominante) et une conception idéaliste (revendicatrice) de l'action environnementale. La vision idéaliste postule des individus guidés, jusque dans leurs choix quotidiens, par des préoccupations généreuses, altruistes tandis que la vision utilitariste réduit le comportement individuel à une rationalité égocentrique et calculatrice. L'une voit l'action déterminée par des valeurs, l'autre par des intérêts et des contraintes pratiques et économiques. La première s'exprime dans des campagnes où l'appel à la responsabilité est premier, la seconde s'exprime dans tous les moyens qui peuvent inciter les individus au comportement attendu.. En fait toutes les études (voir Barr, 2204 ; Gilg & Barr, 2006, Hawthorne & Alabaster, 1999, Holland & al), concernant les mécanismes sous-jacents aux comportements écologiques font apparaître une bien plus grande complexité de facteurs. Le résultat en est généralement un enchevêtrement inextricable de facteurs (voir figure en annexe pour un exemple) tant personnels que sociaux, technologiques et pratiques, culturels et économiques. Mais tous ces éléments sont très

souvent étudiés et décrits comme des facteurs largement décontextualisés, alors que je défends l'idée que l'action environnementale est historiquement, culturellement et institutionnellement située. Dire cela c'est dire que l'action environnementale est sensible au contexte et au langage et donc aux interactions qui la construisent en même temps qu'elle les construit. On sait bien – par exemple – que l'exposition à un risque, même potentiel, - soit dans le cas d'un projet d'installation d'un dépôt de déchet – quand elle se traduit par une action collective de protestation publique, est de nature à induire des modifications significatives de comportement à l'égard des déchets. C'est qu'un tel contexte – qui est fait d'actions et d'interactions – est bien plus qu'un simple ensemble de facteurs, c'est une dynamique d'action et c'est bien à ce point que nous avons besoin d'une autre théorie de l'action.

1. Pour une théorie de l'action environnementale

- Le point de départ serait ce que j'appelle une écologie de l'action, à savoir que l'action se produit et se comprend comme une réaction à un déséquilibre qui est ressenti et comme une tentative de rétablir un équilibre entre l'acteur et le monde dans lequel il évolue. Dans cette perspective il n'y a pas vraiment de début ni de fin à l'action, car il y a sans cesse déséquilibre et recherche d'équilibre, de manière incessante et continue. Il faut alors s'interroger sur les situations ou mieux les processus dans lesquels les individus sont continuellement engagés dans cette recherche d'équilibre avec leur « environnement ». Il est vraisemblable que, dans le cours de l'action elle-même, la recherche d'équilibre produit d'autres déséquilibres et que c'est ainsi que l'action est continue par ajustements, réorientations, bifurcations qui se succèdent pour donner lieu à une manière d'exister. La métaphore du sportif engagé dans le jeu est une bonne métaphore de cette écologie de l'action, car elle évite de donner à la notion d'équilibre la connotation d'un état stationnaire de repos et finalement d'inaction. L'équilibre recherché n'est pas l'inaction, c'est celui de la poursuite du jeu, de l'action qui continue, pour que se réalise et le jeu et l'individu dans le jeu.

Dans cette perspective il faut accorder une place centrale aux émotions et avec elles aux perceptions qui les sous-tendent. Car ce que j'appelle déséquilibre se manifeste d'abord par des émotions suscitées par les faits et les événements qui nous touchent. C'est cette faculté d'être touché – par une photo d'Arthus-Bertrand, par une pollution ou une menace – qui définit le rapport premier à l'environnement. Ce rapport à l'environnement est d'abord donc

émotif et esthétique. Car l'émotion – étymologiquement même - appelle l'action, elle inscrit déjà dans une action possible...vers la recherche d'un équilibre.

- Mais qu'est-ce qui guide l'action me demanderez-vous ? Bien sûr l'action est orientée, c'est-à-dire qu'elle se réfère à des valeurs. Il n'est pas possible de comprendre l'action si on ne comprend pas le sens que l'acteur lui confère. Mais quel est le rapport des valeurs à l'action ? Voilà qui est bien mystérieux. Il est tentant, dans une vision « factorielle » de l'action de définir l'action comme un effet des valeurs. Il suffirait alors de connaître les valeurs privilégiées par l'individu pour pouvoir prédire son action, de les modifier pour changer ses comportements. Malheureusement cette vision de ce qu'est l'action n'est pas du tout réaliste, car *dans l'action* l'individu n'est pas un exécutant servile d'une valeur qu'il aurait préalablement définie et déterminée. D'un côté l'action n'est jamais mono-valeur, elle confronte toujours l'individu à une diversité de valeurs différentes, contradictoires et rarement commensurables entre elles. Dès lors l'action ne consiste pas à exécuter ce que prescrivent les valeurs, mais au contraire à arbitrer entre des valeurs dans une situation. Je vais y revenir. D'un autre côté, l'action, plutôt que d'être déterminée par des valeurs, est plutôt mobilisation des valeurs. La vision classique fait de l'action un moyen pour réaliser des valeurs prédefinies, donc l'action comme une ressource pour des valeurs. Tout au contraire, les valeurs sont des ressources pour l'action, des repères pour comprendre les situations, pour définir l'action. Il vaudrait donc mieux voir les valeurs comme résultant d'un rapport de fait avec l'environnement, comme l'expérience acquise et assurée de l'importance que l'environnement, ou tel aspect de l'environnement a acquis dans notre manière d'exister. Est au fond valeur ce que nous avons appris qu'était une bonne relation à notre environnement.

- L'habitude doit alors cesser d'être définie sous le seul angle de la routine. Au sens faible l'habitude est une simple répétition machinale et routinière de pratiques qui nous sont finalement devenues indifférentes.. Mais au sens fort, celui que je défends ici, pour les gestes qui comptent, pour actions auxquelles nous ne sommes pas indifférents, les habitudes sont ce sur quoi nous voulons pouvoir nous appuyer. L'habitude est comme une habileté, comme une compétence qui est mobilisée dans l'action et dont l'acteur sait qu'il peut compter sur elle. C'est qu'elle est plutôt une accumulation d'expériences qui ont été transformées en capacité d'action sur laquelle on peut s'appuyer dans l'action. Comme telle l'habitude n'est pas insensible aux changements de contexte, ni aux déséquilibres, elle est au contraire ce qui permet, par des schèmes intériorisés et incorporés, de se tenir dans l'action, de s'ajuster, bref une sorte de savoir-faire utilisable et mobilisable face aux inévitables surprises et irrégularités

du cours de l'action et des interactions. Ici aussi la métaphore de l'action sportive est pertinente, car le sportif efficace est aussi celui qui a acquis des routines fortes qui sont effectivement des habiletés, des compétences.

C'est quand un événement, une perception, via une émotion, viennent questionner nos pratiques habituelles qu'un changement est appelé. Quand une pratique habituelle est ainsi questionnée, elle appelle à des choix.

- Dès lors l'action a une importante dimension qui est celle d'être continuellement faite d'arbitrages, de trade-off, ou encore de transactions dans un contexte où plusieurs valeurs sont rendues présentes et offrent chacune une possibilité d'action et de choix. L'action au sens où je l'entends ici a donc un moment qui est celui de la délibération, de la mise en relation de valeurs différentes dans une situation, valeurs qui ont toutes la signification d'une expérience d'existence. Délibérer ce n'est pas choisir seulement, délibérer c'est donner du sens à l'action qui est en cours, en comprendre la tendance (Dewey, 1922, p. 208).

Et dans l'action, les valeurs sont nécessairement multiples, différentes et contradictoires. C'est cela qui impose à l'individu une délibération dans laquelle les valeurs ne sont pas des déterminants, mais plutôt des horizons d'évaluation. Et c'est quand l'acteur confronte ces fins possibles et divergentes avec les moyens qui sont disponibles que la délibération opère. Mais les moyens ne sont pas non plus prédéfinis, ils se révèlent dans l'action et dans la confrontation aux fins. Ce qui était contrainte dans un moment peut devenir une ressource si une autre fin est envisagée, et ce qui était rationnel par rapport à une fin exclusive peut devenir insensé pour une autre valeur qui est devenue pertinente.

Ce concept d'action implique un regard sur l'agir environnemental. Il implique en particulier une non hiérarchisation a priori des pratiques pour insister sur la diversité de nos rapports à l'environnement. Qu'il s'agisse de traiter nos déchets, ou qu'il s'agisse de nature, nous avons tous des pratiques ou plus exactement des manières d'exister avec eux, qui se sont constituées dans des univers d'expériences qui sont les nôtres. Avant que de les juger à l'aune de tel ou tel impératif, il vaut la peine de les interroger en tant qu'expérience autant émotionnelle que rationnelle de notre rapport au monde. Ces expériences se sont traduites en compétences et en habitudes et le degré auquel ces habitudes nous importent dépend des liens qu'elles permettent d'établir avec notre espace de vie, nos communautés quotidiennes, nos contraintes usuelles. Ce à quoi invite donc ma théorie de l'action c'est à un regard sur les configurations dans lesquelles nos pratiques quotidiennes, nos habitudes s'inscrivent en même temps qu'elles sont constitutives de ces univers. Insister sur la diversité de ces pratiques c'est

avant tout insister sur la multiplicité de ces manières de vivre nos environnements et sur les formes d'intelligence (non pas de rationalité) qu'elles comportent, sur le sens qu'elles acquièrent à travers les transactions auxquelles elles donnent lieu.

Terminons cette première partie en signalant que subrepticement, en introduisant à cette théorie de l'action, j'ai aussi glissé une première définition de l'environnement : j'ai en effet considéré que chacun est et vit dans un environnement qui lui est propre, spécifique, environnement qui ne lui est pas totalement extérieur puisqu'il est constitué par la relation que son action construit avec le monde. J'insiste beaucoup là-dessus à la fois pour défendre une idée qui relèvede la théorie de l'action : l'action constitue l'environnement des individus et des groupes ; et pour défendre une autre idée c'est la diversité et la multiplicité des environnements qui forment les « habitats » des groupes, des individus, des communautés.

2. Irruption de l'environnement comme problématique : la citoyenneté des publics

J'ai proposé de considérer l'environnement non comme extérieur à l'action, non comme ce qui environne l'action, son contexte en quelque sorte, mais au contraire comme ce qui se constitue par l'action elle-même. De ce point de vue nous avons bien chacun un environnement habituel, constitué par et dans nos actions. Ce point de vue appelle une attention aux perceptions, émotions, gestes, vocabulaires avec lesquels les individus se définissent des habitats. Ce point de vue insiste sur la diversité des environnements qui se constituent dans nos pratiques et dans nos habitudes.

Mais qu'en est-il de l'Environnement au sens politique qui nous est devenu commun. L'« Environnement » au sens politique où nous l'entendons aujourd'hui n'adviert pas donc dans un milieu vide et sans environnement. Les questions écologiques, questions politiques de l'environnement, ne surgissent pas en dehors de notre manière habituelle d'habiter le temps et l'espace. Elles adviennent en fait comme questionnement qui s'adresse à nos pratiques et nos habitudes dans nos environnements habituels, c'est-à-dire dans les environnements que nous habitons. Elles y arrivent comme des surprises, des gênes, des inconvénients, des nuisances. Ou bien elles arrivent par des images, des émotions qui nous font voir autrement le monde.. Et elles nous paraissent advenir de l'extérieur... L'Environnement tel que nous l'entendons aujourd'hui nous paraît à travers les tensions entre un mode habituel et un monde qui se révèle autre que nous le supposions.

Comment alors penser la relation entre ces deux définitions de l'environnement dont on sent bien qu'elles sont en tension, sinon en opposition ? Il nous faut pour cela introduire la dimension publique de l'environnement. La dimension publique de l'environnement apparaît en fait dès lors que nos environnements quotidiens, ceux qui se constituent dans nos actions, dans nos espaces - temps habituels, entrent en conflit du fait des effets qu'ils ont les uns sur les autres, du fait des nuisances qu'ils provoquent. Quand cela se produit, cela donne généralement lieu à des processus de règlement des conflits dont nous sommes en fait coutumiers depuis les relations de bon voisinage, les codes et règlements de l'hygiène publique jusqu'aux régulations plus formelles des installations industrielles et des infrastructures. Dans ce sens alors, l'Environnement c'est comme les environnements des autres qui se heurtent à notre propre quotidien et qui appellent à négocier la coexistence.

Le point sur lequel je voudrais insister ici c'est que la constitution de questions d'environnement en questions publiques implique la constitution corrélatrice de publics (Stengers, 2005) intéressés, à partir de leurs propres pratiques et de leurs propres environnements, intéressés à négocier la coexistence de leurs espaces propres avec d'autres¹.

La citoyenneté est alors le processus par lequel des publics ainsi constitués entrent en négociation sur les règles qu'ils peuvent ensemble se donner pour régler leur coexistence. Si citoyenneté il y a, c'est bien par cette reconnaissance qu'il est possible et pertinent de délibérer *en public* des modalités de cette coexistence. Autrement dit le pari d'une citoyenneté écologique c'est celui d'une délibération *en public* de ces règles en gardant présente dans la délibération la diversité des pratiques dont il s'agit, de leur caractère transactionnel et situé dans des environnements singuliers.. Ceci signifie qu'il faut faire exister une relation entre la délibération de l'individu dans ses pratiques et la délibération publique des règles de coexistence. Ce que j'essaie de mettre ici en avant, c'est une conception de la citoyenneté qui ne part pas d'elle-même, de principes communs qui seraient déjà là, mais une conception de la citoyenneté comme processus. Ce n'est pas une citoyenneté par arrachement aux conditions et attachements des individus à leurs espaces locaux, professionnels. C'est une citoyenneté par attachement à son monde, à son environnement propre, mais qui est amené à s'ouvrir, aussi poliment que possible, aux autres environnements. Et ce processus d'une citoyenneté en construction à partir des questions de coexistence entre des attachements incommensurables a

¹ Ceci est bien différent de la définition qu'on donne habituellement au public comme destinataire d'une action ou public comme « supporter » d'une action définie. La différence entre ces deux sortes de public est bien marquée par Desforges (2004) en ce qui concerne les ONG internationales.

l'avantage et en même temps l'exigence de préserver ce qui fait la spécificité, la singularité même des pratiques de tous ceux qui s'engagent dans cette négociation en public c'est-à-dire entre publics. Il s'agit que chacun de ceux qui entrent dans le processus y entrent et y soient reconnus pour ce qu'ils sont, en tant qu'existence propre, singulière, irréductible aux règles communes qui sont à élaborer. Il s'agit donc de préserver l'originalité, la différence et non de les annuler au nom de principes préétablis. Alors la relation (à établir) entre délibération publique et délibération privée est double : elle postule que la délibération prend en compte la multiplicité des significations, qu'elle peut les respecter et d'autre part que la délibération publique sera elle-même prise en compte, de nature à modifier les termes de la délibération privée, celle des publics particuliers qui se sont constitués au départ de l'action publique. C'est donc poser que le changement d'habitude n'aura lieu de manière citoyenne que par le détour de la délibération et de la négociation.

Importent alors deux notions cruciales pour une discussion publique: le cadrage, et le langage. Par cadrage j'entends ici simplement ce qui est pris en compte dans la définition d'un problème. Quant au langage ce sont les termes dans lesquels les objets, les actions et les acteurs se pensent.

Le cadrage, ce pourrait être par exemple l'espace temps et le statut des objets qui sont en cause dans cet espace public. S'agit-il de biens privés qui relèvent de l'autonomie individuelle, de biens publics relevant d'un acteur collectif ou de biens communs qu'il faut gérer de manière patrimoniale ; de telles définitions en appellent bien d'autres, de même qu'elles définissent des titulaires, des modes de décision légitimes, des droits et des devoirs. Situer la question des déchets dans le cadre d'une communauté de proximité permet de la référer à une proximité, à une civilité de voisinage qui définit le déchet dans un certain rapport à autrui.

Le langage c'est finalement le vocabulaire dans lequel nous pensons ces objets et notre relation avec eux. Si nous sommes, par de multiples raisons, amenés à penser l'alimentation dans le seul vocabulaire de la sécurité (ou du risque), nous tendrons presque nécessairement à déplacer le regard vers le contrôle, vers les procédures de sécurisation et nous enoublierons presqu'aussitôt le caractère « négocié » de nos pratiques alimentaires, leur dimension aussi bien gastronomique que simplement économique. *Définition d'un cadre et d'un langage pour mettre en discussion publique sont loin d'être des opérations anodines ; elles appellent à mon sens, pour éviter toutes les réductions possibles, à une attention à cette dimension pratique et*

délibérative des actions les plus habituelles de ceux qui sont engagés par ces objets et ces mises en débat.

Cette perspective esquisse une éco-citoyenneté qui ne se cherche pas des principes communs et généraux qui surplomberaient l'ensemble des pratiques sociales, ou qui chercheraient à toutes les aligner sur une vision commune du monde, de la nature ou d'existence humaine. Ce serait plutôt une éco citoyenneté qui mettrait en avant la diversité et l'originalité de modes d'existence multiples, souvent étrangers les uns aux autres, et dont le déploiement ne donne lieu à la négociation de règles communes que pour préserver leurs futurs propres.

3. Techno-politique : délibération et points d'accès aux systèmes

Si les questions sont moins simples, c'est que nous vivons dans un monde où nos pratiques quotidiennes, nos habitudes donc, sont en fait connectées à de vastes et complexes systèmes d'échanges, systèmes que nous avons tendance à considérer comme extérieurs à nous-mêmes, comme moralement neutres (Strijbos, 2001). Ces systèmes doivent leurs performances à leurs composantes technologiques, si bien que nos environnements quotidiens sont non pas seulement de plus en plus techniques, mais de plus en plus *ouverts* par ces médiations techniques à des espaces et temporalités très vastes.

Si ces systèmes nous paraissent étrangers, c'est non seulement qu'ils débordent, par leur extension, leur complexité, les cadres de nos actions habituelles, mais c'est aussi que, à travers ces systèmes, nous délégons à d'autres de multiples actions qui rendent les nôtres possibles. Et cette délégation comporte inévitablement une bonne part d'ignorance : ils nous permettent en fait d'agir en ignorant les conditions de notre action. Qu'il s'agisse d'alimentation, de gestion des déchets, de biens de consommation ou de services, notre action quotidienne, avec la spécificité possible de ses significations, avec la richesse de ses arbitrages, avec la diversité des compétences que nous mobilisons, cette action quotidienne s'appuie bien sur la complexité de multiples autres actions auxquelles elle se lie à travers ces technologies, ces échanges marchands et leur logique de compétition.

Du point de vue de la citoyenneté, ces systèmes ont aussi profondément changé dans la période récente. D'un côté les technologies se généralisant, elles forment des systèmes à une échelle qui dépasse aujourd'hui largement les espaces nationaux, ce qui tend à les mettre hors de portée des Etats qui se comportent à leurs égards autant en demandeurs qu'en commanditaires. L'espace possible de régulation se déplace alors au niveau international,

mais il reste faiblement organisé. D'un autre côté les vagues de libéralisation, en particulier des services, ont éloigné la définition des cahiers de charge de construction des infrastructures et de définition des services de l'espace public. Les Etats manquent même quelquefois des compétences publiques d'évaluation de ces technologies. Les systèmes technologiques semblent ainsi acquérir une autonomie et une imprévisibilité qui les font apparaître dans une certaine ambivalence entre performance et menace.

C'est l'ampleur et l'étrangeté de ces systèmes qui me semble à la base à la fois du sentiment d'impuissance et de la crise de confiance du citoyen à l'égard des institutions, notamment politiques. On court alors le risque, bien présent, que la citoyenneté devienne purement réactive... fondée sur des abstractions de citoyens, de nature, de sécurité...qui appelle un nouveau développement de systèmes experts qui viendrait ajouter de l'obscurité. De ce point de vue l'idée du risque comme concept central de nos sociétés, si elle reflète bien cette complexité, peut aussi devenir une manière de réduire le monde à un seul principe, à un seul impératif, et donc à annuler la citoyenneté. L'environnement se construirait alors comme une problématique englobante, impérative susceptible d'annuler la diversité des modes d'existence.

Mais ces systèmes technologiques ne sont pas fermés. Ces systèmes – de communication, de provision de biens et de services – ne sont pas extérieurs à nos environnements quotidiens, ils en sont au contraire une composante essentielle. Nous en sommes les usagers mais aussi nous les servons. Nous en bénéficions mais en même temps nous les nourrissons de nos demandes. Il y a donc pour chacun ce qu'on peut appeler des points d'accès à ces systèmes.

Ils sont ouverts non seulement sur nos pratiques par les connexions qu'ils ont avec nos propres cadres d'usage, mais aussi ouverts sur des pratiques qu'ils affectent par les effets inattendus, imprévus et donc incontrôlés et qu'on résume sommairement en termes d'impact, de nuisances, de pollutions... Individus et communautés sont d'ailleurs de plus en plus souvent à la fois usagers bénéficiaires des technologies et des systèmes de « provision » (fourniture de biens et de services) et en même temps victimes des externalités que ces systèmes entraînent dans ce qui est dès lors leur « environnement » mais qui est l'habitat de ces communautés.

Il y a donc à ces systèmes techno-politiques des points d'accès d'une part du côté des usages, d'autre part du côté des impacts, des conséquences non prévues. C'est à réunir dans des espaces de délibération les acteurs concernés par ces deux types de point d'accès aux systèmes qu'une citoyenneté écologique devrait s'attacher.

Une gestion réaliste des questions d'environnement se situe aujourd'hui exactement là, aux points d'accès. Que l'on considère la question des déchets où il faut à la fois induire de nouveaux comportements des usagers (ménages, entreprises) en matière de minimisation des déchets, en matière de tri des déchets, mais aussi persuader d'accepter des filières de traitement et de traitement final des déchets (donc de décharges), on voit bien qu'il s'agit à la fois de modifier des comportements et des habitudes et en même temps d'agir sur les systèmes de production et de commercialisation, et en même temps de rendre acceptables des installations (traitement, valorisation énergétique, dépôt final) qui ont des impacts sur des environnements quotidiens. Si l'on considère l'alimentation il faut tenir ensemble des exigences peut-être encore plus complexes.

L'hypothèse de la citoyenneté écologique, c'est précisément qu'on puisse trouver des modes de traitement de cette complexité dans laquelle l'individu ou la collectivité particulière, qu'elle soit territoriale ou professionnelle, puisse tenir ensemble les différentes dimensions, à la fois d'usage – avec la diversité des mondes et des environnements utilisateurs – et de production – avec la diversité des compétences et de formes d'organisation – et d'impact, avec la diversité des mondes récepteurs et de leurs environnements.

La perspective que je voudrais esquisser n'a rien du caractère certain et évident de la théorie scientifique confirmée. Elle résulte plutôt d'une multitude d'expériences dispersées et minoritaires de délibération citoyenne. Que l'on parle de jurys citoyens, de conférences de consensus, ou d'autres formules de délibération qui sont aujourd'hui expérimentées de par le monde, on parle en fait de procédures qui ont trois caractéristiques :

- celle de tenter de faire se rejoindre les différents points de vue que chaque individu peut avoir sur une question, sur un système selon qu'il est utilisateur intéressé, victime potentielle ou responsable ;
- celle de considérer que l'individu ordinaire à la capacité délibérative suffisante non seulement pour comprendre les enjeux et les mécanismes – bref la cause – mais aussi la capacité à les tenir ensemble
- celle de croire qu'il est possible et intéressant de lier la capacité délibérative ordinaire des individus – celle postulée par ma théorie de l'action – à une capacité délibérative en public ou pour le public.

Favoriser la délibération aux points d'accès des usages.

Il existe d'abord des dispositifs qui tendent à favoriser la délibération des « usagers » aux points d'accès. C'est le cas de tous les dispositifs techniques (instruments de mesure, d'évaluation par exemple de sa consommation ou de son empreinte écologique) qui peuvent permettre aux individus de relier leurs pratiques quotidiennes à des enjeux

environnementaux. Ces dispositifs fonctionnent d'autant mieux qu'ils s'insèrent dans des processus de socialisation locale ou professionnelle (Harrison, 1996) et qu'il sont validés aux yeux des usagers par des engagements publics (Haynes-Scherer, 2003). En d'autres termes deux types de médiations sont nécessaires à l'efficace de ces dispositifs : une médiation qui donne confiance dans l'engagement d'autrui (via les pouvoirs publics), et une médiation qui permet aux usagers de réorganiser leurs pratiques dans un univers privé ou communautaire.

Favoriser la délibération sur le fonctionnement des systèmes

Il est beaucoup plus difficile de concevoir des dispositifs de délibération sur le fonctionnement ou les postulats de fonctionnement des systèmes. Il existe bien une tendance à donner aux citoyens des possibilités de représentation par exemple dans les agences de surveillance (sécurité alimentaire) mais le plus souvent les dispositifs sont des dispositifs de publicité des évaluations (consultation du public, bilan environnemental des entreprises) ou encore des dispositifs qui informent l'usager de la qualité des produits via des labels ou via la traçabilité des produits. Ces dispositifs s'appuient donc fortement sur les jeux du marché et sur la possibilité qui est donnée aux consommateurs ou à l'usager de peser sur les choix des producteurs de biens et de services par des effets de réputation.

Favoriser la délibération simultanée aux points d'accès et sur le système.

Enfin il existe des dispositifs souvent plus occasionnels d'évaluation qui donnent à des citoyens l'occasion d'examiner les performances des systèmes à partir d'un point de vue ordinaire. C'est le cas des jurys de citoyen, des conférences de consensus qui sont généralement organisés pour évaluer des innovations, parfois des politiques. Ces dispositifs font appel à un double registre d'évaluation du fait qu'ils appellent de simples citoyens à délibérer. D'une part on mobilise le registre de la citoyenneté en faisant appel à des prises de position personnelle mais qui se valident dans une délibération collective : les dispositifs placent les individus en position de se prononcer en fonction d'un intérêt qui puisse être partagé avec les autres participants. D'autre part en mobilisant des gens ordinaires, ces dispositifs font appel aux compétences ordinaires des usagers réels ou potentiels que sont les participants. Ces dispositifs valent en fonction des mandats qui leur sont donnés par des autorités et en fonction des engagements que celles-ci prennent de prendre en compte ces évaluations. Celles-ci trouvent d'ailleurs difficilement à se traduire en prescriptions qui s'adressent aux utilisateurs.

C'est donc plutôt dans l'articulation de ces dispositifs – dans des schémas cohérents – que se trouve la clé d'une approche qui viserait à la fois à évaluer et à prescrire des changements de pratiques quotidiennes.

Conclusion

Dans cet exposé introductif à vos débats, j'ai d'abord cherché à mettre en avant une conception de l'action qui privilégie la délibération, et avant tout la capacité délibérative de l'humain ordinaire. Cette capacité ordinaire à délibérer s'appuie sur la reconnaissance d'une double pluralité, d'un double pluralisme. Pluralisme des valeurs présentes dans l'action qui dès lors est une continue transaction entre valeurs : cette capacité à transiger suppose un individu toujours en recherche de nouvelles manières d'exister, déployant non une rationalité unique, mais une intelligence de l'expérience, capable de modifier ses pratiques en fonction des résultats, des conséquences, bref de ce qu'on pourrait appeler leur productivité. Mais aussi pluralisme, par voie de conséquence, des modes d'existence et formes de vie individuelle et sociale : ce pluralisme est écologique en ce sens précis qu'il privilégie et préserve la diversité de formes d'existence qui sont irréductibles les unes aux autres.

La question de la citoyenneté est alors pensée comme l'espace de la rencontre, avec sa part de tâtonnements et de risque, entre ces pluralités. L'espace de cette rencontre c'est bien sûr l'espace public si on l'entend comme espace de rencontres entre des publics qui se constituent chacun avec les exigences de leurs propres modes d'existence mais qui reconnaissent la possibilité d'une négociation de règles de coexistence. Cette rencontre ne se fait pas sous l'égide de quelques principes prédéfinis. Cette rencontre a pour première tâche de formuler le langage et le cadre dans lequel la négociation peut se faire. Mais cet espace de délibération est de plus en plus difficile à trouver.

C'est que dans un monde composé de systèmes et de technologies complexes et puissantes, c'est aux points d'entrée, de connexions des mondes pratiques et des technologies que la délibération doit être mise en œuvre. Mais ces points d'entrée ne sont pas donnés, ils doivent être suscités, créés, inventés comme espaces de délibération. Ces points d'accès ne sont pas seulement ceux des usagers, des consommateurs. Le changement d'habitudes ne se produira de manière démocratique, car c'est bien là l'exigence de citoyenneté, que si les acteurs se voient mis en position de mettre en relation leurs propres exigences, celles à partir desquelles ils délibèrent quotidiennement, avec les exigences de ceux qui sont, comme eux, autrement connectés à et dans ces systèmes. C'est le défi des dispositifs multiples et souvent

expérimentaux qui se développent aujourd’hui dans différentes directions. Ces dispositifs mettent en avant une conception peut-être renouvelée de la citoyenneté, celle de citoyens concrets et localisés, et de citoyens en même temps capables de négocier *entre publics* des règles de coexistence.

Références

- Barr S (2004), Are we all environmentalists now? Rhetoric and reality in environmental action, *Geoforum*, 35, 231-249.
- Desforges L (2004), The formation of global citizenship: international non-governmental organisations in Britain, *Political Geography*, 23 : 549-569.
- Dewey J. (1922), *Human Nature and Conduct, An Introduction to Social Psychology*, New York, Henry Holt.
- Gilg A & Barr S. (2006), Behavioural attitudes towards water saving? Evidence from a study of environmental actions, *Ecological Economics*, 57 : 400-414.
- Harrison C.M. Burgess J. and P Filius (1996), Rationalizing environmental responsibilities, *Global Environmental Change*, Vol. 6. No. 3. pp. 215 234.
- Hawthorne M & Alabaster T. (1999), Citizen 2000 : development of a model of environmental citizenship, *Global Environmental Change*, 9 : 25-43.
- Haynes-Scherer I. (2003), Can an informative artefact induce sustainable behaviour in the French households : the answer of a cognitive transfer experience, Phd thesis, University of Liege, 2004.
- Hickman L.A. (2004), Pragmatism, postmodernism and global citizenship, *Metaphilosophy*, 35 (1-2) : 65-81.
- Holland R.W., Aarts H, Langendam D (in press), Breaking and creating habits on the working floor: A Weld-experiment on the power of implementation intentions, *Journal of Experimental Social Psychology*.
- Homburg A. & Stolberg A (in press), Explaining pro-environmental behavior with a cognitive theory of stress, *Journal of Environmental Psychology*.
- Kampinnen M & al. (2001), Citizenship and ecological modernisation in the information society, *Futures*, 33 : 219-233.

Khalil E.L. (2003) The context problematic, behavioral economics and the transactional view: an introduction to ‘John Dewey and economic theory’, *Journal of Economic Methodology* 10,:2 : 107–130.

Morgan J.M. (2003), Citizenship, consumerism and the pursuit of excellence, *Technology in Society*, 25, 55-64.

Stengers I (2005), *La vierge et le neutrino*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.

Strijbos S (2001), Global citizenship and the real world of technology, *Technology in Society*, 23 : 525–533

SundbergJ. (2003, Conservation and democratization: constituting citizenship in the Maya Biosphere Reserve, Guatemala, *Political Geography* 22 :715–740.

Tonglet M.et al. (2004), Determining the drivers for householder pro-environmental behaviour: waste minimisation compared to recycling, *Resources, Conservation and Recycling*, 42 : 27–48.

Voutat B (2002), Suisse : réflexions sur les droits politiques et la citoyenneté, *Mouvements*, n°24 (novembre-décembre) : 128-134.

Annexe 1

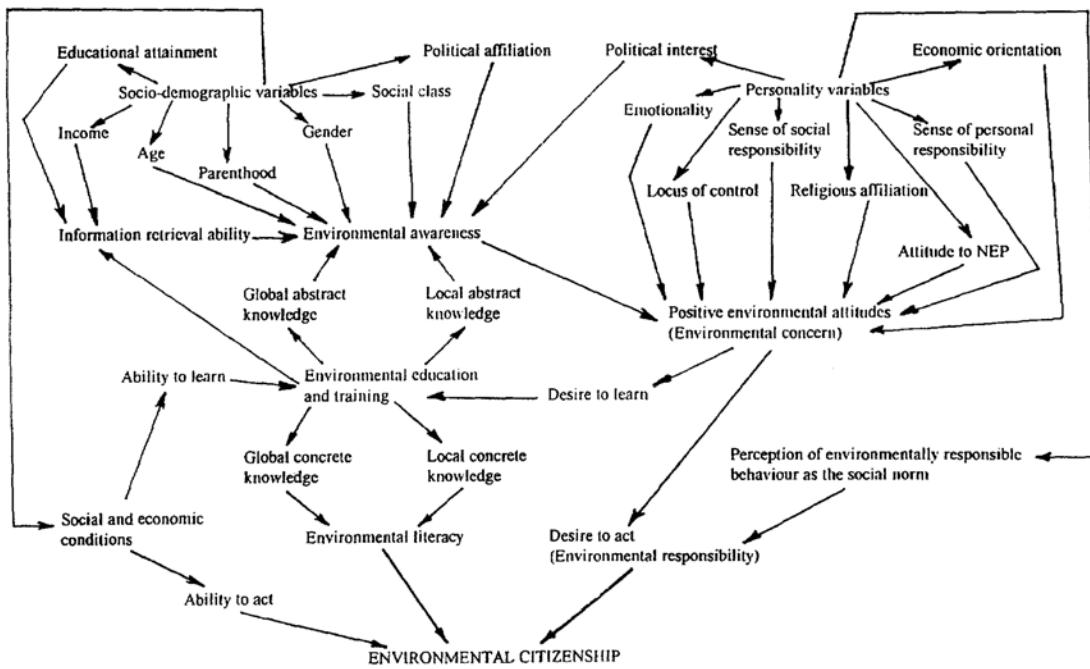


Fig. 1. Environmental citizenship: a working model.

Extrait de Hawthorne et Alabaster (1999).